



**Groupement Hospitalier de Territoire
Nord Ouest Vexin Val-d'Oise**

- Centre Hospitalier René-Dubos
- Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise
- Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin



**Région
île de France**
Action financée par la Région Ile-de-France

GHT

Nord Ouest Vexin val-d'Oise

INFORMATIONS SUR LES IFSI/IFAS DU GHT NOVO et SUR LES MODALITES DE SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAS EN SEPTEMBRE 2021

Journée Portes Ouvertes du 06 Mars 2021

Centre Hospitalier René-Dubos

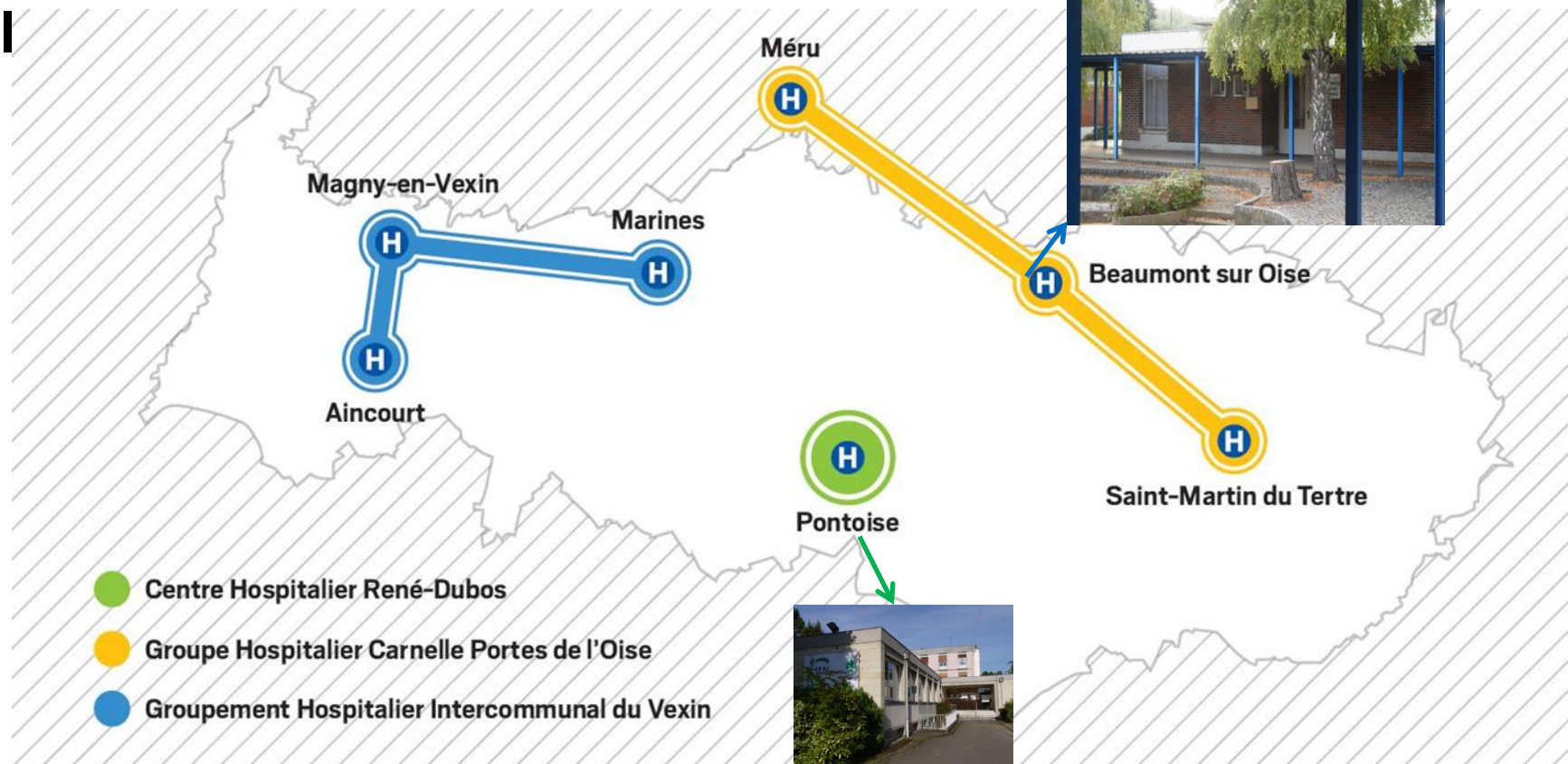
Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise

Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin



1. Présentation des IFSI/IFAS du GHT NOVO

2 sites de formation sur le GHT NOVO



Centre Hospitalier René-Dubos

Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise

Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin

PRESENTATION DES IFSI/IFAS DU GHT NOVO

IFSI/IFAS de Beaumont

- **Site** : Les Oliviers
- **Bâtiment** : construit en 1973
- **Agréments** :
 - IFSI: 75 ESI / promotion
 - IFAS: 20 EAS / promotion
- **Terrains de stage** : 83 partenaires - 41% couverts par le GHCPPO (ESI) et 71% (EAS)



IFSI/IFAS de Pontoise

- **Site** : Face au Centre Hospitalier René-Dubos
- **Bâtiment** : construit en 1967
- **Agréments** :
 - IFSI: 95 ESI / promotion
 - IFAS: 25 EAS + 10 cursus partiel / promotion
- **Terrains de stage** : 107 partenaires - 45% couverts par le CHRD (ESI) et 53% (EAS)
- **Département de formation continue**



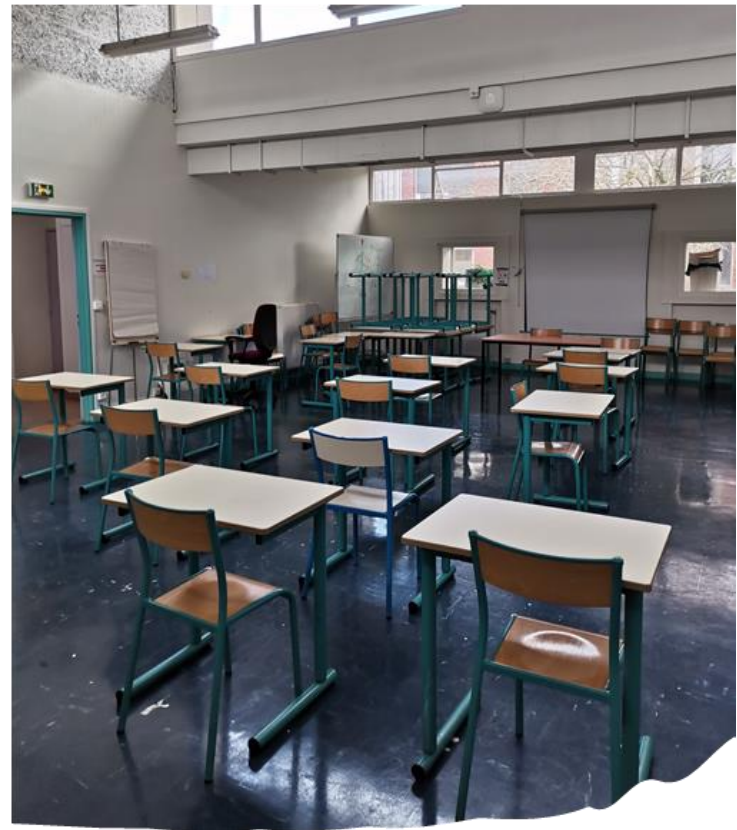


IFSI/IFAS

Site de Beaumont-Sur-Oise



IFSI/IFAS Beaumont- Sur-Oise





IFSI/IFAS
Pontoise

IFSI/IFAS Pontoise



PRESENTATION DES IFSI/IFAS DU GHT NOVO



- Equipe : 43
- Etudiants et élèves : 555
- Stagiaires en formation continue : 220



2. Les formations au sein des IFSI/IFAS du GHT NOVO

RESULTATS DES EPREUVES DE SELECTION 2020

CONCOURS IDE	BEAUMONT	PONTOISE
Nb de candidats AS ou relevant de la FPC inscrits aux épreuves de sélection	23	35
Nb de candidats AS/FPC admis	18	19
Nb de candidats via Parcoursup admis	62	79
Taux de remplissage	106 %	103%
CONCOURS AS	BEAUMONT	PONTOISE
Nb d'inscrits aux épreuves de sélection	49	116
Nb de candidats admis sur la LP	20	32
Nb de candidats admis sur la LC	23	58
Taux de remplissage	100 %	100%

ETUDIANTS ET ELEVES EN FORMATION INITIALE 2020 - 2021

FORMATIONS	BEAUMONT	PONTOISE
Etudiants en soins infirmiers – 1 ^{ère} année Promotion 2019/2022	69	99 à la rentrée 97 actuellement
Etudiants en soins infirmiers – 2 ^{ème} année Promotion 2018/2021	56	90 à la rentrée 90 actuellement
Etudiants en soins infirmiers – 3 ^{ème} année Promotion 2017/2020	68	78 à la rentrée 77 actuellement
Elèves aides-soignants	21	22 + 8 en cursus partiel

ORIGINES GEOGRAPHIQUES A L'ENTREE EN FORMATION

FORMATION IDE	BEAUMONT	PONTOISE
% ESI domiciliés IDF hors 95	16 %	7%
% ESI domiciliés dans le 95	51 %	76%
% ESI domiciliés hors IDF	33 % (dont 61 % dans l'Oise)	17%
FORMATION AS	BEAUMONT	PONTOISE
% EAS domiciliés IDF hors 95	4% (département 94)	9% (département 78)
% EAS domiciliés dans le 95	57%	88%
% EAS domiciliés hors IDF	33 % (5 Hauts de France et 2 DOMTOM)	3%



**Groupement Hospitalier de Territoire
Nord Ouest Vexin Val-d'Oise**

- Centre Hospitalier René-Dubos
- Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise
- Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin



**COORDINATION
DES INSTITUTS
DE FORMATION
PARAMEDICALE
DU GHT NOVO
PROJET PÉDAGOGIQUE
DE TERRITOIRE**

Avril 2018



3. Projet Pédagogique de Territoire

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- ❖ **Maintenir un maillage territorial des formations**
- ❖ **Se préparer à la certification**
- ❖ **S'adapter au « virage ambulatoire »**
- ❖ **Développer l'inter professionnalité**
- ❖ **Mettre en place des parcours de stage professionnalisants**
- ❖ **Prendre sa place dans le processus d'universitarisation**
- ❖ **Promouvoir la recherche**
- ❖ **Améliorer la gestion des instituts de formation**
- ❖ **Développer l'innovation pédagogique**
- ❖ **Soutenir les étudiants et élèves en formation**

4. La formation AIDE- SOIGNANT

LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANT

Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif au diplôme d'Etat d'aide-soignant

- Confie aux Instituts de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) l'organisation des épreuves de sélection permettant d'effectuer les études conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant,
- Fixe les conditions d'accès à la formation,
- Etablit le référentiel de la formation,
- Dispense les candidats titulaires d'un Bac Pro ASSP « Accompagnement, Soins, Services à la Personne » et d'un Bac Pro SAPAT « Services Aux Personnes et Aux Territoires » de certains modules de formation.

LA FORMATION AIDE SOIGNANT

Réingénierie en cours

41 semaines = 10 mois en formation

Septembre 2021 à juin 2022

1435 h

595 h

Enseignement théorique
(17 semaines)

840 h

Stages
(24 semaines)

LA FORMATION AIDE SOIGNANT

- Durant la formation, les élèves bénéficient de congés:



3
semaines

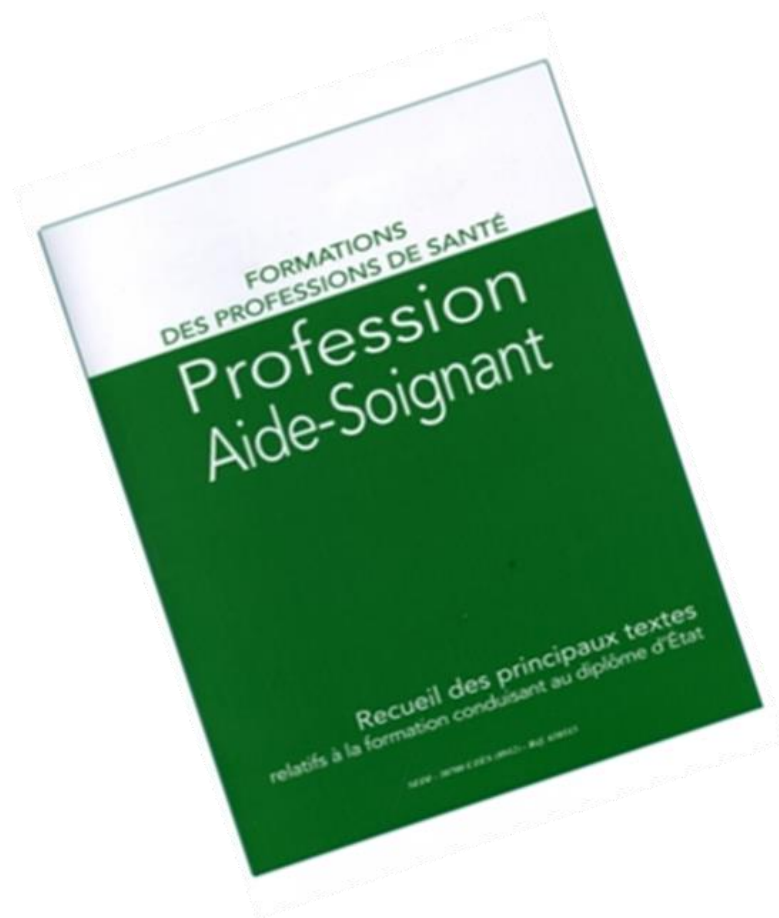


- La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire, sur la base de 35h / semaine.



- Equipement informatique et accès internet obligatoires.

LE REFERENTIEL DE FORMATION



LES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES A CE JOUR

REINGENIERIE EN COURS

- ❖ Module 1: Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- ❖ Module 2: Etat clinique d'une personne
- ❖ Module 3: Les soins
- ❖ Module 4: Ergonomie
- ❖ Module 5: Relation et la communication
- ❖ Module 6: Hygiène des locaux hospitaliers
- ❖ Module 7: Transmission des informations
- ❖ Module 8: Organisation du travail

LES STAGES A CE JOUR REINGENIERIE EN COURS

- 6 stages de 4 semaines
- Les disciplines :
 - Médecine;
 - Chirurgie;
 - Santé mentale ou psychiatrie;
 - Extrahospitalier;
 - Personnes âgées ou handicapées;
 - Structure optionnelle en fonction du projet professionnel.

LES DISPENSES DE MODULES A CE JOUR **REINGENIERIE EN COURS**

Les personnes inscrits en **liste 3** sont dispensées d'unités de formation, selon leur diplôme :

- **Bac ASSP** Modules 1, 4, 6, 7, 8
- **Bac SAPAT** Modules 1, 4, 7, 8

LES DISPENSES DE MODULES A CE JOUR

REINGENIERIE EN COURS

Les personnes inscrits en **liste 4** sont dispensées d'unités de formation, selon leur diplôme et/ou titre professionnel :

- | | |
|---------------------|--|
| - DEAES | Modules 1, 4, 5, 7 |
| - DEAP | Modules 2, 4, 5, 6, 7, 8 |
| - DEA ou CCA | Modules 2, 4, 5, 7 |
| - DEAVS/MCAD | Modules 1, 4, 5, 7 |
| - DEAMP | Modules 1, 4, 5, 7, 8 |
| - TPAVF | Modules 1, 4, 5 |
|
 | |
| - VAE AS/AP | Module (s) variable (s) selon les compétences validées |

5. Les Modalités d'accès à la formation et de Sélection

LES CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- **Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation**
- **Aménagement rentrée septembre 2021 crise sanitaire COVID-19**
L'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture abroge le titre 1^{er} relatif aux «conditions d'accès à la formation» de l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Les voies d'accès sont:

- Sélection **sur dossier uniquement** pour la sélection 2021
- Accès direct pour les agents des services hospitaliers qualifiés(ASHQ) réunissant au moins 3 ans de fonction en cette qualité sur proposition de leur employeur
- Validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE)

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y-compris les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un titre professionnel(cursus partiel titrés) : DEA, DEAP, DEAES, DEAMP, DEAVS, MCAD, TPAVF, et les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT.

LES CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Pour la sélection sur dossier ...

- Sélection sur la base d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Dispositions prises pour la rentrée de septembre 2021 en raison de la crise sanitaire: l'entretien est supprimé pour la sélection

- Pièces constituant le dossier de sélection à classer dans l'ordre ci-dessous (Sous réserve de modification) :
 - Une pièce d'identité.
 - Les titres de séjour pour les ressortissants hors Union européenne doivent être valide pour toute la période de la formation; ☐
 - Une lettre de motivation manuscrite ;
 - Un curriculum vitae ;
 - Un document manuscrit, de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation; ☐
 - Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français; ☐
 - Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale ; ☐
 - Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
 - Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française: niveau à préciser ;
 - Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

6. Les conditions d'entrée en IFAS

LES CONDITIONS D'ENTREE EN IFAS

- ❖ Réussite aux épreuves de sélection.
- ❖ **Admission** sur liste principale dans l'IFAS dans lequel l'inscription a été faite.
- ❖ **Admission** sur liste complémentaire soit dans l'IFAS dans lequel l'inscription a été faite ou dans un IFAS de la région Ile-de-France.
- ❖ **Validation** de l'inscription des candidats admis sur liste principale dans un délai de 7 jours ouvrés après la communication des résultats.
- ❖ Si délai > à 7 jours ouvrés: proposition de la place au candidat inscrit en rang utile de la liste complémentaire,
- ❖ **Rdv administratif** sur la période de Juillet/aout sur convocation avec rendu du dossier d'inscription complet.

Calendrier des sélections

Période d'inscription auprès de l' IFAS	
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	Du lundi 29 mars au jeudi 3 juin 2021 minuit
Communication des résultats	Mercredi 30 juin 2021 à 10h
Validation de l'inscription par les candidats	Jusqu'au vendredi 9 juillet 2021
Organisation des inscriptions en formation	Jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
Pré rentrée 2021 Rentrée 2021	31 Aout (date prévisionnelle, à confirmer) 1^{er} septembre (date prévisionnelle, à confirmer)

Centre Hospitalier Nord-Ouest

Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise

Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin

LES CONDITIONS MEDICALES D'ENTREE EN IFAS

A REMPLIR IMPERATIVEMENT

- ❖ Production d'un ***certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant de l'absence de contre indications physiques et psychologiques à l'exercice de la profession d'aide soignant, AU PLUS TARD LE 1er JOUR DE LA RENTREE***
- ❖ Production d'un ***certificat médical de vaccinations conforme*** à la réglementation en vigueur pour les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France, **AU PLUS TARD LE 1er JOUR DU 1er STAGE :**
 - ❖ Diphtérie Tétanos Poliomyélite (DTP) vaccins obligatoires en France
 - ❖ ***Hépatite B (vaccin obligatoire pour les professionnels de santé et stagiaires)***
 - ❖ BCG et test anti tuberculinique positif

**ATTENTION A ANTICIPER LA VACCINATION contre l'hépatite B +++
(pas de stage si sérologie négative)**

COUVERTURE SOCIALE ET RESPONSABILITE CIVILE

- ❖ Avoir une couverture sociale à jour.
- ❖ Etre couvert par une assurance civile personnelle.

COUT DE LA FORMATION

❖ Coût de la formation

❖ **Cursus Complet, 7 781 euros :**

- Prise en charge à 100% par le Conseil Régional d'Ile-de-France pour les personnes sorties depuis moins de 2 ans du cursus scolaire de l'éducation nationale et les demandeurs d'emploi inscrits depuis minimum 6 mois
- Prise en charge par l'employeur au titre de la promotion professionnelle
- Financement dans le cadre d'un congé individuel de formation (CIF) ou dans le cadre d'un congé de formation professionnelle (CFP)

♦ **Financement personnel : 7781 euros**

♦ **Cursus Partiels :** Coût selon le nombres de modules à suivre

❖ **Droits de scolarité**

Centre Hospitalier René-Dubos 80 euros (pour la rentrée 2021)

Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise

Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin

CRITERES D'ELIGIBILITE A LA PRISE EN CHARGE PAR LE CRIF en 2021

- ❖ Elève sorti du système scolaire depuis moins de 2 ans, à l'exception des apprentis
 - Le coût de la formation des étudiants en formation initiale est pris en charge par une subvention émanant de la Région Ile-de-France
- ❖ Etudiant demandeur d'emploi
 - Le coût de la formation de l'élève relevant du Pôle Emploi est pris en charge par une subvention de la Région Ile-de-France **si et seulement si** vous n'êtes pas démissionnaire et que vous êtes inscrit à Pôle Emploi **depuis plus de six mois** à la date d'entrée en formation
 - Le droit de scolarité annuel d'inscription en IFAS reste à la charge de l'étudiant (80€ pour l'année 2020-2021)
- ❖ Les élèves âgés de 25 ans ou moins, inscrits ou non en Mission locale, à l'exception faite des apprentis
- ❖ Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétence) y compris en cas de démission
- ❖ Les bénéficiaires du RSA
- ❖ Les élèves dont le **service civique** s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.

AUTRES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DU COUT DE LA FORMATION

❖ Elève salarié

- Prendre contact auprès de la direction des ressources humaines de votre établissement employeur ou le service de formation continue, qu'il relève du secteur public ou du secteur privé ;
- La prise en charge est fixée par l'organisme financeur, par exemple : FONGECIF, UNAGECIF, UNIFORMATION...

❖ Elève en Promotion professionnelle

- Le coût de la formation (7781 euros) et les frais d'inscription en IFAS (80€ à titre indicatif pour l'année 2021/2022) sont pris en charge par l'employeur. Pour tous renseignements, prendre contact auprès de la direction des ressources humaines ou du service de formation continue de votre établissement employeur.

❖ Prise en charge individuelle

- Le coût de la formation (7781 euros) et les frais d'inscription en IFAS (80€ pour l'année 2021-2022), sont à votre charge si vous ne relevez d'aucune situation citée ci-dessus.

RAPPEL : Les salariés **démissionnaires et/ou en disponibilité font partie de ceux qui devront s'acquitter du coût total de la formation de formation.**

7. La rentrée de septembre 2021

LA RENTREE 2021

❖ **Pré-rentrée le 31 août 2021 à 8h30 à confirmer**

❖ **Rentrée le 1^{er} septembre 2021 à 9h30 à confirmer**

A condition de produire un ***certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant de l'absence de contre indications physiques et psychologiques à l'exercice de la profession d'infirmier***

❖ **Départ en stage dès le 20 septembre 2021**

A condition de produire un **certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur pour les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France, notamment contre l'hépatite B**
+++

LA RENTREE 2021

L'offre d'accueil à l'IFSI/IFAS de **Beaumont-sur-Oise**

- 1 amphithéâtre
- Des salles de travaux pratiques
- Des activités de simulation en santé avec une chambre dédiée et laboratoire
- Un centre de ressources documentaires sur site à Beaumont et au Centre Hospitalier René-Dubos commun à tous les élèves, étudiants et professionnels
- Un partenariat privilégié avec le Centre Hospitalier de rattachement et des établissements de santé du territoire offrant une multitude et une diversité des lieux de stage
- 2 formateurs coordonnateurs pour la formation d'aide-soignant(e)
- Un secrétariat commun Pontoise /Beaumont-Sur-Oise dédié à la formation aide-soignante
- Une restauration sur site au Centre Hospitalier du GHCPO (centre ville de Beaumont)
- Une bourse régionale d'études sur conditions
- Une aide accordée par le Conseil Régional d'Ile-de-France pour certains publics

LA RENTREE 2021

L'offre d'accueil à l'IFSI/IFAS de Pontoise

- 3 amphithéâtres
- Des salles de travaux pratiques
- Des activités de simulation en santé
- Un centre de ressources documentaires sur site au Centre Hospitalier René-Dubos
- Une salle bien-être
- Un partenariat privilégié avec le Centre Hospitalier de rattachement et des établissements de santé du territoire offrant une multitude et une diversité des lieux de stage
- 2 formateurs dédiés aux élèves aides-soignants
- Un secrétariat dédié à la formation aide-soignante
- Une restauration sur site au Centre Hospitalier René-Dubos
- Une bourse régionale d'études sur conditions
- Une aide accordée par le Conseil Régional d'Ile-de-France pour certains publics

L'OFFRE DE STAGES

- Un partenariat privilégié avec les établissements du GHT et des établissements de santé du territoire offrant une multitude et une diversité des lieux de stage.
- Les stages sont en priorité choisis par les instituts afin de déterminer le parcours de stage de l'élève de façon adaptée.

Merci de votre attention, à vos questions...

